



Eau et assainissement

Chaque jour, nous bénéficions des bienfaits de l'eau du robinet. Cependant, dès lors que nous utilisons l'eau, nous lui ajoutons des éléments qui la souillent. Ces "eaux usées" ne peuvent retourner ainsi à la nature. La dépollution dans une station d'épuration est indispensable pour préserver les cours d'eau et respecter notre cadre de vie.

Depuis le 1er janvier 2017 : l'eau c'est l'agglo !

Les compétences "eau et assainissement" sont transférées depuis le 1er janvier 2017 à Laval Agglomération. Ce transfert rendu obligatoire par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) implique la création d'un nouveau service intercommunal pour plus d'équité à l'échelle du territoire et de service quotidien aux habitants.

Sous l'impulsion des élus communautaires, la régie de Laval Agglomération mettra en œuvre une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Une politique durable de gestion des réseaux sera déployée. Un réseau vieillissant est un réseau qui fuit et donc qui coûte plus cher pour les usagers, d'autant que l'eau est un bien précieux à préserver... il s'agit donc d'anticiper ces problèmes et de réduire le temps de renouvellement des canalisations.

Le Service des Eaux intervient dans les domaines suivants

Produire et distribuer de l'eau potable

Consommer une eau potable de qualité est indispensable pour les habitants de Laval Agglomération. C'est pourquoi, le SERVICE des eaux surveille la qualité de l'eau de la Mayenne, la prélève et l'examine, la potabilise et la distribue afin de maximiser sa qualité jusqu'au robinet.

Collecter et traiter les eaux usées

Une fois les eaux usées, c'est toujours de la compétence de Laval Agglomération. Elle collecte les eaux usées et préserve le milieu naturel en dépolluant les eaux rejetées.

Assurer un service de proximité

Le Services des Eaux a aussi pour mission de :

- > de proposer un accueil physique et téléphonique aux usagers afin de répondre à leurs demandes d'information,
- > de relever les compteurs,
- > de facturer les consommations,
- > d'organiser et de facturer les travaux de branchements.

Outre ces activités, le Services des Eaux assure également la gestion du service public d'assainissement non collectif, l'instruction des demandes des permis de construire et les réponses aux demandes de renseignements relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

— CONTACT

Service des eaux

6 rue Souchu Servinière
53000, LAVAL

☎ **02 43 49 43 11**

NOUS CONTACTER

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

<http://www.agglo-laval.fr/lagglo-mon-territoire/politiques-publiques/espaces-publics-et-environnement/eau-et-assainissement>

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr